

## Photo sur CV : les recruteurs peu sensibles à la photo ?

*La photo n'est pas essentielle ou obligatoire... mais elle peut donner un gros plus à votre CV !*

**Photo ou pas photo sur le CV ? Quoi ma gueule... qu'est ce qu'elle a ma gueule ?** Une question récurrente qui vient lors de la réalisation de son CV : faut il mettre sa photo sur son CV ? Voici nos réponses pour vous aider à choisir et à finir votre CV gagnant !

### **La photo sur le CV n'est pas un élément obligatoire à mettre sur votre CV...**

Selon une étude, d'un cabinet de recrutement Robert Half, réalisée entre les recruteurs français seraient plus attentifs à votre expérience professionnelle (42%) et vos diplômes (21%) qu'à votre apparence physique... seulement 3% commencent la lecture de votre CV par la photo. Une statistique étonnante sachant l'importance que peuvent porter certaines personnes à l'apparence physique avec des jugements subjectifs comme le look général, la couleur de peau, la coiffure...

Les recruteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'éthique lors du recrutement et peut être que leurs réponses dans cette étude n'étaient pas totalement honnêtes... (étude réalisée entre avril et mai 2011 auprès de 2187 répondants : ressources humaines, financiers ou dirigeants...)

La photo n'est pas un élément obligatoire sur un CV : aucun recruteur ne peut la demander lors d'un recrutement (sauf cas précis), il s'agit donc d'un plus à apporter ou non sur votre CV. La photo sur le CV n'est donc pas une donnée essentielle de votre CV !

**...mais la photo sur le CV peut devenir un petit plus permettant de faire passer votre profil devant un autre...**

Partant du principe que le CV réussit est une somme de détails bien structurés, votre photo peut donc donner quelques points en plus à votre candidature, mais cette photo doit être travaillée et bien réalisée pour lui permettre de révéler des aspects de votre identité : déterminé, sérieux, créatif, enjoué... dans de bonnes conditions.

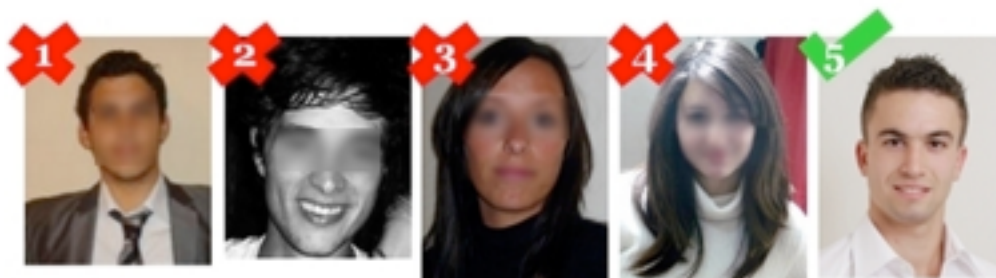
### **Avez-vous les moyens et le temps d'obtenir une photo professionnelle ?**

> prenez le temps de vous habiller correctement comme pour un entretien : chemise, cravate... il s'agit d'illustrer un CV professionnelle, votre photo soit donc l'être à 100%

> prenez aussi le temps de réaliser la photo dans de bonnes conditions matérielles : fond blanc, appareil photo reflex... le mieux étant un photo maton ou mieux encore un photographe professionnel (de quartier)

### **Les photos à bannir (qui vous font perdre des points) :**

Ces exemples de photos sont issus de réels CV envoyés par des candidats (les visages ont été floutés pour la réalisation de cet article, mais le cadrage est resté identique à l'original) :



- 1 > les photos trop petites, pixélisées, de mauvaise qualité, prises soit même à bout de bras...
- 2 > les photos de vacances ou en soirée (avec en prime la tête d'une autre personne tronquée)
- 3 > les photos mal cadrées qui vous enferment et brident votre expression
- 4 > les photos mal exposées, avec un fond différent d'un fond neutre

La photo parfaite :

5 > fond neutre, très bonne lumière, bien coiffé, chemise, regard fixe et déterminé, bon cadrage avec un espace de liberté autour du visage.

### **Montrez votre visage professionnel**

Autre point pouvant vous décider à ajouter une photo professionnelle de vous sur votre CV : Sans photo de vous sur le CV, certains recruteurs vont rechercher sur internet des informations complémentaires sur votre profil : existe-t-il des photos de vous sur internet ? Si votre photo Facebook ou autre est disponible à tous sur internet (à éviter) et qu'elle ne donne pas une image de vous professionnelle... dommage ! Si votre photo est sur votre CV : le recruteur aura sans doute moins de motivation à aller sur internet rechercher des infos sur vous... et aura une photo de vous en mode professionnel.

Extrait de: <http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/photo-cv-avec-ou-sans-photo-recruteurs-sensibles-photo-cv.html>